

Les grands évènements historiques (1)

révision

P'tit blog de Segpa





DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Décretés par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20, 21, 23, 24 et 26 août, 1789, et approuvés par le Roi.

PRÉAMBULE

LES représentans du peuple François constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernemens ont résolu de poser dans une déclaration solennelle les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de tout institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

EN conséquence, l'Assemblée nationale reconnoît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême les droits suivans de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER

LES hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II. LE but de toute Association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme: ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

III. LE principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV. LA liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits, ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V. L'homme a le droit de défendre que les actions nuisables à la société, tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI. LA loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentans à sa formation, elle doit être la même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle punisse, tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talens.

VII.

NUL homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites, ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant, il se rend coupable par la résistance.

VIII.

LA loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.

IX.

TOUT homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X.

NUL ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI.

LA libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII.

LA garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux qui elle est confiée.

XIII.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre les citoyens en raison de leurs facultés.

XIV.

LES citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentans la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV.

LA société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI.

TOUTE société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII.

LES propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

AUX REPRESENTANS DU PEUPLE FRANCOIS





L'adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

3 mots clés

Indique la date



L'adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

26 août 1789



?



**Les frères Lumière
réalisent la première
projection d'un film**

3 mots clés

Indique la date

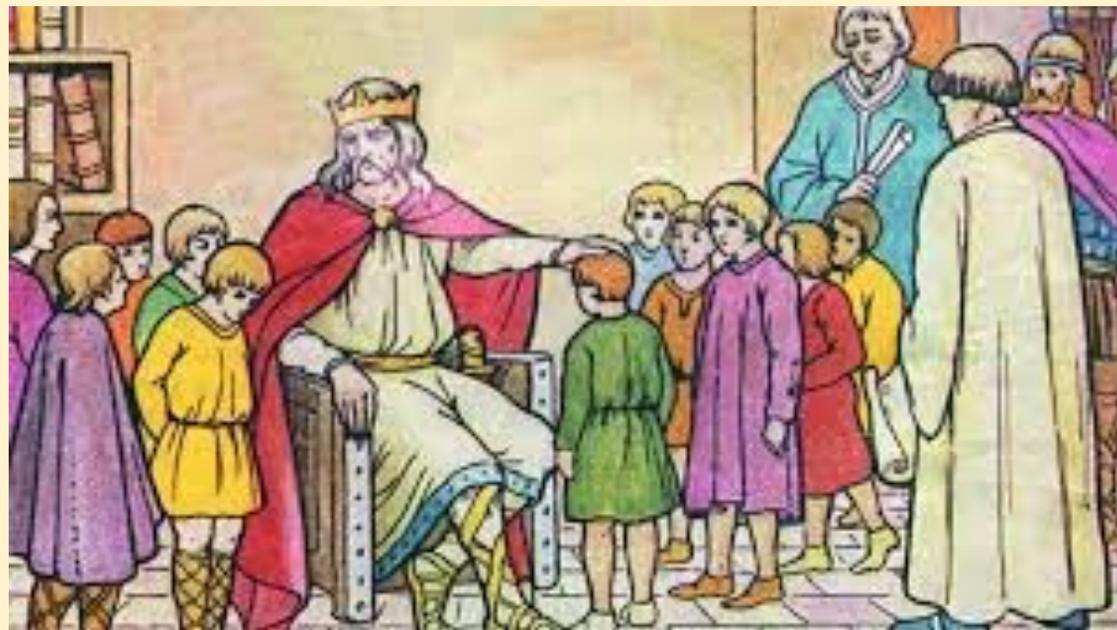


**Les frères Lumière
réalisent la première
projection d'un film**

28 décembre 1895



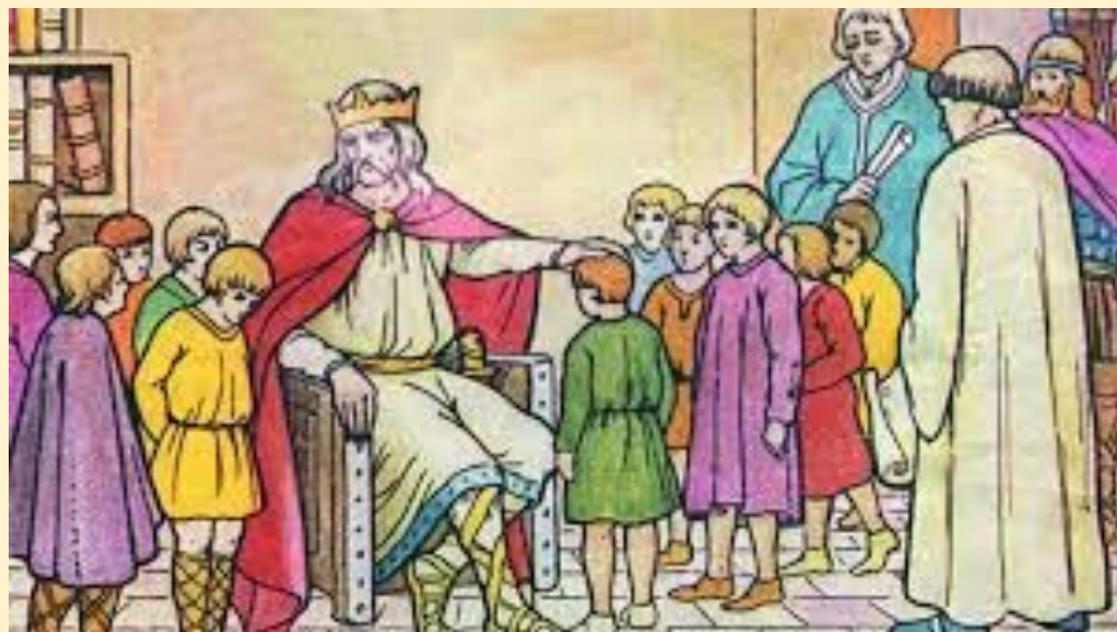
?



**Charlemagne décide de
créer des écoles**

3 mots clés

Indique la date



**Charlemagne décide de
créer des écoles**

789

Victoire ! SUD-OUEST

1945
1945
1945

L'ALLEMAGNE A CAPITULÉ

DE GAULLE, CHURCHILL, TRUMAN et STALINE
annonceront à la radio mardi à 15 h, la fin des hostilités

(Londres, 7 mai. — La radio allemande de l'insurgé a déclaré :

« Les 14 jours écoulés, nous avons obtenu en vertu de notre victoire sur l'ennemi un avantage décisif ».

« Allemands et Allemandes ».

« Le Haut commandement des forces armées a proféré aujourd'hui, à son tour, le grand mot de capitulation, à condition sans condition de toutes les forces combattantes allemandes ».

« Ce mot est une preuve de l'effondrement total de la puissance allemande et de sa défaite définitive. Il est le résultat de la victoire définitive de nos alliés ».

La capitulation a été signée à Reims lundi à 2 h. 41 du matin

(Londres, 7 mai. — Les alliés ont reçu l'Agence Reims, dimanche, l'annonce de la capitulation sans condition de l'Allemagne ».

« Les alliés ont appris que l'Allemagne a capitulé à Reims à 2 h. 41, sans condition, par la radio ».

« Le général Eisenhower, commandant en chef des forces alliées, a déclaré que la capitulation de l'Allemagne a été acceptée par les alliés ».

« Les alliés ont appris que l'Allemagne a capitulé à Reims à 2 h. 41, sans condition, par la radio ».

« Les alliés ont appris que l'Allemagne a capitulé à Reims à 2 h. 41, sans condition, par la radio ».





La capitulation de l'Allemagne nazie

8 mai 1945



?



**Christophe Colomb,
navigateur italien,
découvre l'Amérique**

3 mots clés

Indique la date



**Christophe Colomb,
navigateur italien,
découvre l'Amérique**

12 octobre 1492



?



**Youri Gagarine est le
premier homme à voyager
dans l'Espace**

3 mots clés

Indique la date



**Youri Gagarine est le
premier homme à voyager
dans l'Espace**

12 avril 1961



?



**Napoléon est sacré
empereur**

3 mots clés

Indique la date



**Napoléon est sacré
empereur**

2 décembre 1804



?



La chute du mur de Berlin

3 mots clés

Indique la date



La chute du mur de Berlin

9 novembre 1989

LA MARSEILLAISE

Paroles et Musique de ROUGET DE LISLE

1^{er} COUPLET

Allons en fanats de la Pa - tri - e, Le jour de gloire est ar - ri - vé ! Contre nous de la tyrann -

ni - e, L'é - tendard sanglant est le - vé, L'é - ten - dard sanglant est le - vé Entendez-vous dans les cam -

pagnes Mu - gir ces féroces sol - dats ? Ils viennent jusque dans vos bras Egor - ger vos fils, vos com - pa - gnes

REFRAIN

Aux ar - mes ci - toyens, For - mez - vous ba - tail - lons, Mar -

- chons ! mar - chons ! Qu'un sang im - pur A - breu - ve nos sil - lons !

<p style="text-align: center;">II</p> <p>Que veut cette horde d'esclaves, De traîtres, de rois conjurés ? Pour qui ces ignobles entraves, Ces fers dès longtemps préparés ? <i>(bis)</i> Français, pour nous, ah ! quel outrage ! Quels transports il doit exciter ! C'est nous qu'on ose menacer De rendre à l'antique esclavage ! Aux armes, citoyens, etc.</p>	<p style="text-align: center;">III</p> <p>Quoi ! des cohortes étrangères Feraient la loi dans nos foyers ! Quoi ! ces phalanges mercenaires Terrasseraient nos fiers guerriers ! <i>(bis)</i> Grand Dieu ! par des mains enchaînées Nos fronts sous le joug se ploieraient, De vils despotes deviendraient Les maîtres de nos destinées ! Aux armes, citoyens, etc.</p>	<p style="text-align: center;">IV</p> <p>Français, en guerriers magnanimes, Portez ou retenez vos coups ! Épargnez ces tristes victimes, A regret s'armant contre nous <i>(bis)</i> Mais ces despotes sanguinaires, Mais les complices de Bouillé, Tous ces tigres qui, sans pitié, Déchirent le sein de leur mère ! Aux armes, citoyens, etc.</p>
<p style="text-align: center;">V</p> <p>Tremblez, tyrans et vous perfides, L'opprobre de tous les partis, Tremblez ! vos projets parricides Vont enfin recevoir leur prix ! <i>(bis)</i> Tout est soldat pour vous combattre, S'ils tombent, nos jeunes héros, La France en produit de nouveaux, Contre vous tout prêts à se battre ! Aux armes, citoyens, etc.</p>	<p style="text-align: center;">VI</p> <p>Nous entrerons dans la carrière Quand nos aînés n'y seront plus, Nous y trouverons leur poussière Et la trace de leurs vertus <i>(bis)</i> Bien moins jaloux de leur survie Que de partager leur cercueil, Nous aurons le sublime orgueil De les venger ou de les suivre ! Aux armes, citoyens, etc.</p>	<p style="text-align: center;">VII</p> <p>Amour sacré de la Patrie, Conduis, soutiens nos bras vengeurs ! Liberté, liberté chérie, Combats avec tes défenseurs ! <i>(bis)</i> Sous nos drapeaux, que la victoire Accoure à tes mâles accents ! Que tes ennemis expirants Voient ton triomphe et notre gloire ! Aux armes, citoyens, etc.</p>

NOUVELLES GALERIES

Levieuxblanc

www.delcampe.net



LA MARSEILLAISE
Paroles et Musique de ROUGET DE LISLE

1^{er} COUPLET

Allons en fanfils de la Pa-tri-e, Le jour de gloire est ar-ri-vé. Contre nous de la tyrann-ni-o. L'é-tendard sanglant est le-vé. L'é-tendard sanglant est le-vé. Entendez-vous dans les cam-pagnes Mu-gir ces féroces sol-dats? Ils viennent jusque dans vos bras Egor-ger vos fils, vos com-pa-gnes

REFRAIN

Aux ar-mes ci-toy-ens. For-mez vos ba-tail-lons, Mar-chons! mar-chons! Qu'un sang im-pur A-breuve nos sil-lons!

<p>II</p> <p>Que vent cette horde d'esclaves, De traîtres, de rois conjurés? Pour qui ces ignobles entraves, Ces fers des longtemps préparés? (bis) Français, pour nous, ah! quel outrage! Quels transports il doit exciter! C'est nous qu'on ose menacer De rendre à l'antique esclavage!</p> <p>Aux armes, citoyens, etc.</p>	<p>III</p> <p>Quoi! des cohortes étrangères Feraient la loi dans nos foyers! Quoi! ces phalanges mercennaires Terrasseraient nos fiers guerriers! (bis) Grand Dieu! par des mains enchaînées Nos fronts sous le joug se ploieraient, De vils despotes deviendraient Les maîtres de nos destinées!</p> <p>Aux armes, citoyens, etc.</p>	<p>IV</p> <p>Français, en guerriers magnanimes, Portez ou retenez vos coups! Épargnez ces tristes victimes, A regret s'armant contre nous (bis) Mais ces despotes sanguinaires, Mais les complices de Bouillé, Tous ces tigres qui, sans pitié, Déchirent le sein de leur mère!</p> <p>Aux armes, citoyens, etc.</p>
<p>V</p> <p>Tremblez, tyrans et vous perfides, L'opprobre de tous les partis, Tremblez! vos projets parricides Vont enfin recevoir leur prix! (bis) Tout est soldat pour vous combattre, S'ils tombent, nos jeunes héros, La France en produit de nouveaux, Contre vous tout prêts à se battre!</p> <p>Aux armes, citoyens, etc.</p>	<p>VI</p> <p>Nous entrerons dans la carrière Quand nos aînés n'y seront plus, Nous y trouverons leur poussière Et la trace de leurs vertus (bis) Bien moins jaloux de leur survie Que de partager leur cercueil, Nous aurons le sublime orgueil De les venger ou de les suivre!</p> <p>Aux armes, citoyens, etc.</p>	<p>VII</p> <p>Amour sacré de la Patrie, Concluis, soutiens nos bras vengeurs! Liberté, liberté chérie, Combats avec tes défenseurs! (bis) Sous nos drapeaux, que la victoire Accoure à tes mâles accents! Que tes ennemis expirants Voient ton triomphe et notre gloire!</p> <p>Aux armes, citoyens, etc.</p>

NOUVELLES GALERIES

Levieuxblanc www.delcampe.net

**La Marseillaise devient le
chant national français**

3 mots clés

Indique la date

LA MARSEILLAISE
Paroles et Musique de ROUGET DE LISLE

1^{er} COUPLET

Allons en fanfils de la Pa-tri-e, Le jour de gloire est ar-ri-vé. Contre nous de la tyrann-
ni-o. L'é-tendard sanglant est le-vo. L'é-tendard sanglant est le-vo. Entendez-vous dans les cam-
pagnes Mu-gir ces féroces sol-dats? Ils viennent jusque dans vos bras Egor-ger vos fils, vos com-pa-gnes

REFRAIN

Aux ar-mes ci-toy-ens. For-mez vos ba-tail-lons, Mar-
-chons! mar-chons! Qu'un sang im-pur A-breuve nos sil-lons!

<p>II</p> <p>Que vent cette horde d'esclaves, De traîtres, de rois conjurés? Pour qui ces ignobles entraves, Ces fers des longtempis préparés? (bis) Français, pour nous, ah! quel outrage! Quels transports il doit exciter! C'est nous qu'on ose menacer De rendre à l'antique esclavage! Aux armes, citoyens, etc.</p>	<p>III</p> <p>Quoi! des cohortes étrangères Feraient la loi dans nos foyers! Quoi! ces phalanges mercennaires Terrasseraient nos fiers guerriers! (bis) Grand Dieu! par des mains enchaînées Nos fronts sous le joug se ploieraient, De vils despotes deviendraient Les maîtres de nos destinées! Aux armes, citoyens, etc.</p>	<p>IV</p> <p>Français, en guerriers magnanimes, Portez ou retenez vos coups! Épargnez ces tristes victimes, A regret s'armant contre nous (bis) Mais ces despotes sanguinaires, Mais les complices de Bouillé, Tous ces tigres qui, sans pitié, Déchirent le sein de leur mère! Aux armes, citoyens, etc.</p>
<p>V</p> <p>Tremblez, tyrans et vous perfides, L'opprobre de tous les partis, Tremblez! vos projets parricides Vont enfin recevoir leur prix! (bis) Tout est soldat pour vous combattre, S'ils tombent, nos jeunes héros, La France en produit de nouveaux, Contre vous tout prêts à se battre! Aux armes, citoyens, etc.</p>	<p>VI</p> <p>Nous entrerons dans la carrière Quand nos aînés n'y seront plus, Nous y trouverons leur poussière Et la trace de leurs vertus (bis) Bien moins jaloux de leur survie Que de partager leur cercueil, Nous aurons le sublime orgueil De les venger ou de les suivre! Aux armes, citoyens, etc.</p>	<p>VII</p> <p>Amour sacré de la Patrie, Concluis, soutiens nos bras vengeurs! Liberté, liberté chérie, Combats avec tes défenseurs! (bis) Sous nos drapeaux, que la victoire Accoure à tes mâles accents! Que tes ennemis expirants Voient ton triomphe et notre gloire! Aux armes, citoyens, etc.</p>

NOUVELLES GALERIES

Levieuxblanc www.delcampe.net

**La Marseillaise devient le
chant national français**

14 juillet 1795



?



**Hugues Capet est élu roi
des Francs**

3 mots clés

Indique la date



**Hugues Capet est élu roi
des Francs**

987



?



La domestication du feu

3 mots clés

Indique la date



La domestication du feu

Vers - 800 000



?



La prise de la Bastille

3 mots clés

Indique la date



La prise de la Bastille

14 juillet 1789



?



**Les françaises obtiennent
le droit de vote**

3 mots clés

Indique la date



**Les françaises obtiennent
le droit de vote**

21 avril 1944



?



**Jules Ferry rend
l'instruction primaire
obligatoire et laïque**

3 mots clés

Indique la date



**Jules Ferry rend
l'instruction primaire
obligatoire et laïque**

28 mars 1882



?



Le début de la guerre de Cent ans

3 mots clés

Indique la date



Le début de la guerre de Cent ans

1337



?



La fondation de Rome

3 mots clés

Indique la date



La fondation de Rome

- 753